

CERTIFICAT

Je soussigné, Ronan PHILIPPE, maire de la commune de PEAUGRES

Certifie que les copies des procès-verbaux en date du 22 Octobre 2022 concernant les concessions perpétuelles en état d'abandon situées au cimetière de Peaugres :

- **AA4** délivrée le 25 Avril 1911 à M BOISSONNET Louis au nom de sa famille
- **AA5** délivrée le 22 Février 1911 à M BOISSONNET Jean François au nom de sa famille
- **AA6** délivrée le 26 Juillet 1910 à Mme Veuve CHALENDARD née SOUILLARD Marie-Antoinette au nom de sa famille
- **AA13** délivrée le 10 Septembre 1906 à Melle POURRET Marie au nom de sa famille.
- **AB 23** délivrée le 4 Novembre 1921 à M. BADEL Auguste au nom de sa famille.
- **AE 43** délivrée le 30 Août 1905 à M. DE MONTGOLFIER Joseph au nom de sa famille.
- **AE 44** délivrée le 05 Décembre 1911 à M. FOURGERON Jean au nom de sa famille.
- **AE 49** délivrée le 15 Mai 1919 à M. TORT François au nom de sa famille.
- **AF 56** délivrée le 5 Novembre 1876 à Mme MONTRABEL-DURIBERT au nom de sa famille.
- **BT 101** délivrée le 8 Février 1929 à M. VALLET Dominique au nom de sa famille.
- **BV 109** délivrée le 22 décembre 1876 à M. SAVOYE Jean-Pierre au nom de sa famille.
- **BV 112** délivrée le 1^{er} Septembre 1886 à M.PERRIER Jean-François au nom de sa famille.
- **BW 127** délivrée le 16 Septembre 1897 à Mme ARTRU Marie Veuve GERY au nom de sa famille.

Ainsi que les concessions suivantes pour lesquelles aucun document n'a pu être retrouvé qui font donc l'objet de certificats de notoriété en date du 26 Août 2022 :

BA 72 ; BC 18 ; BC 20 ; BE 28 ; BE 29 ; BE 31 ; BF 32 ; BF 33 ; BF 35 ; BF 351 ; BF 361 ; BG 37 ; BG 41 ; BG 45 ; BI 51 ; BI 52 ; BI 53 ; BO 78 ; BQ 87 ; BV 111 ; BX 1291 ; BX 131 et BX 132

Ont été affichées par extraits aux portes du cimetière ainsi qu'à la mairie pendant trois périodes de un mois, soit : **du Mardi 23 Octobre 2022 au Vendredi 25 Novembre 2022**

du Mardi 13 Décembre 2022 au Vendredi 13 Janvier 2023

du Mardi 31 Janvier 2023 au Mardi 7 Mars 2023

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de chacune des sépultures nommées ci-dessus.

Fait à Peaugres, le 07 Mars 2023

